



COMMUNE DE SAINT-DOLAY

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du 25 septembre - 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures et deux minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick GÉRAUD, Le Maire.

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 13 - pouvoirs : 3 soit 16 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjointes : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre Hamon, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Bruno CRESPEL, Lauriane DOUILLARD, Emmanuelle GONÇALVES, Stéphane PELLION, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Christine CHAZELLE, Wilhelm BLANCHARD, Muriel MALNOË donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES, Isabelle PERRAIS, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h02.

Bruno CRESPEL est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 juillet 2024

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FISCALITÉ :

- Souscription d'un emprunt pour financement des travaux 2024,
- Souscription d'un prêt relais de TVA court terme,
- Travaux résidence du puits et demande de subventions,
- Décision modificative pour le budget assainissement,
- Réhabilitation et extension du centre de loisirs : demande de subvention
- Admission en non-valeur,
- Travaux voirie demande de subvention

❖ RESSOURCES HUMAINES :

- Création d'un poste non permanent
-

❖ VOIRIE :

- Eau du Morbihan

C. INFORMATIONS :

- Mutation d'un agent des services techniques : recrutement à venir
- Devis pour le bulletin municipal
- Archéologue sur le terrain au mois d'octobre

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 juillet 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 juillet est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ **FISCALITÉS :**

✓ **Souscription d'un emprunt pour financement des travaux 2024**

Des consultations ont été menées auprès de quatre banques pour le financement des travaux de 2024/2025, notamment la construction d'une salle multi-associations, l'aménagement du port de Cran et la sécurisation de la RD34 pour un montant de 350 000€.

Monsieur Le Maire explique que deux emprunts seront réalisés ; un premier emprunt en septembre/octobre 2024 afin de financer les travaux réalisés en 2024, un second emprunt dont le montant sera affiné et réalisé en 2025 afin de bénéficier de l'anticipation de la baisse des taux et limiter les frais financiers.

Monsieur Le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel Bretagne :

- Montant : 350 000 €
- Durée : 20 ans
- Amortissement : progressif avec 12 mois de différés soit 19 ans d'amortissement
- Taux : 3.49%
- Périodicité : trimestrielle
- Date de déblocage des fonds : plusieurs fois sur 3 mois.
- Commission d'engagement 0.10% du montant emprunté soit 350€

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'offre de Crédit Mutuel Bretagne et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

✓ **Souscription d'un prêt relais de TVA court terme**

Monsieur le Maire présente l'offre du Crédit Agricole qui a été retenue pour un prêt relais de TVA afin de financer la TVA sur les travaux effectués en 2024 d'un montant de 350 000 € :

- Capital : 350 000 €
- Durée : 12 mois
- Période : trimestrielle
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3Mois
- Marge : +0.48% de marge
- Amortissement : in fine
- Déblocage : plusieurs fois sur 11 mois
- Remboursement anticipé à tout moment sans frais
- Frais d'ouverture : 0.10€ % du capital soit 350€

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'offre du Crédit Agricole et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

✓ **Travaux résidence du puits et demande de subventions**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un dégât des eaux a eu lieu en janvier 2024, à l'étage de la résidence du Puits, propriété de la Commune de Saint-Dolay, impactant les deux locataires professionnels du rez-de-chaussée.

Les assurances prendront en charge les travaux de réparation des deux locaux professionnels, qui incluent la réfection des placoplâtres, des plafonds, des murs et la peinture. Les travaux vont être réalisés rapidement.

Le logement du premier étage, qui sera libéré le 30 septembre 2024, nécessite une rénovation complète, en particulier le plancher en bois vieillissant qu'il est impératif de remplacer.

Il est nécessaire de réaliser ces travaux avant d'effectuer les travaux de placoplâtre des locaux professionnels du rez-de-chaussée.

Soulignant l'urgence de rénover le plancher du premier étage, Monsieur le Maire suggère d'entreprendre les travaux en se basant sur un devis pour une rénovation complète du logement.

Le devis réalisé lors des expertises par l'entreprise SARL MAP AND CO est d'un montant de 69 675.26€ HT prévoit la réfection totale de la salle de bain (lavabo, meuble, douche) ; la cuisine (évier, meubles) la remise en état du sol, faux plafond, cloisons, menuiseries intérieures et extérieures, électricité, chauffage, plomberie, faïence, peinture ...

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental. Une augmentation de 5 points sera demandée pour l'amélioration de la performance énergétique.

En effet, le logement bénéficiera d'une meilleure isolation à la suite du changement du système de chauffage existant et à l'installation de fenêtres double vitrage.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux MAP AND CO	69 675.26€	Conseil Général PST 2024 (35% au lieu de 30%)	27 530.15€
Atlantique ouverture	8 982.32€	Autofinancement	51 127.43€
TOTAL	78 657.58€		78 657.58€

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les travaux de rénovation du logement au 1^{er} étage de la résidence du puits du 1er étage et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise MAP AND CO (PLOEREN), à déposer auprès du Conseil Départemental au titre de la PST 2024 une demande d'aide financière et auprès de tous organismes susceptibles d'accorder une aide financière.

✓ **Décision modificative DM pour le budget assainissement**

Monsieur Le Maire présente une décision modification n°1 au budget assainissement :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Compte 2315 Travaux	90 200 €	13111 Subvention de l'agence de l'eau	31 937 €
		1313 Subvention CG56	58 263 €
Écriture d'ordre :			
Compte TVA 2762	5 000 €	Compte 2315	5 000 €
TOTAL	95 200 €	Total	95 200 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision Modificative n°1 au budget Assainissement.

✓ **Réhabilitation et extension du centre de loisirs : demande de subvention.**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, explique que le bâtiment du centre de loisirs ne répond plus aux besoins en termes de fonctionnement et de surface de locaux.

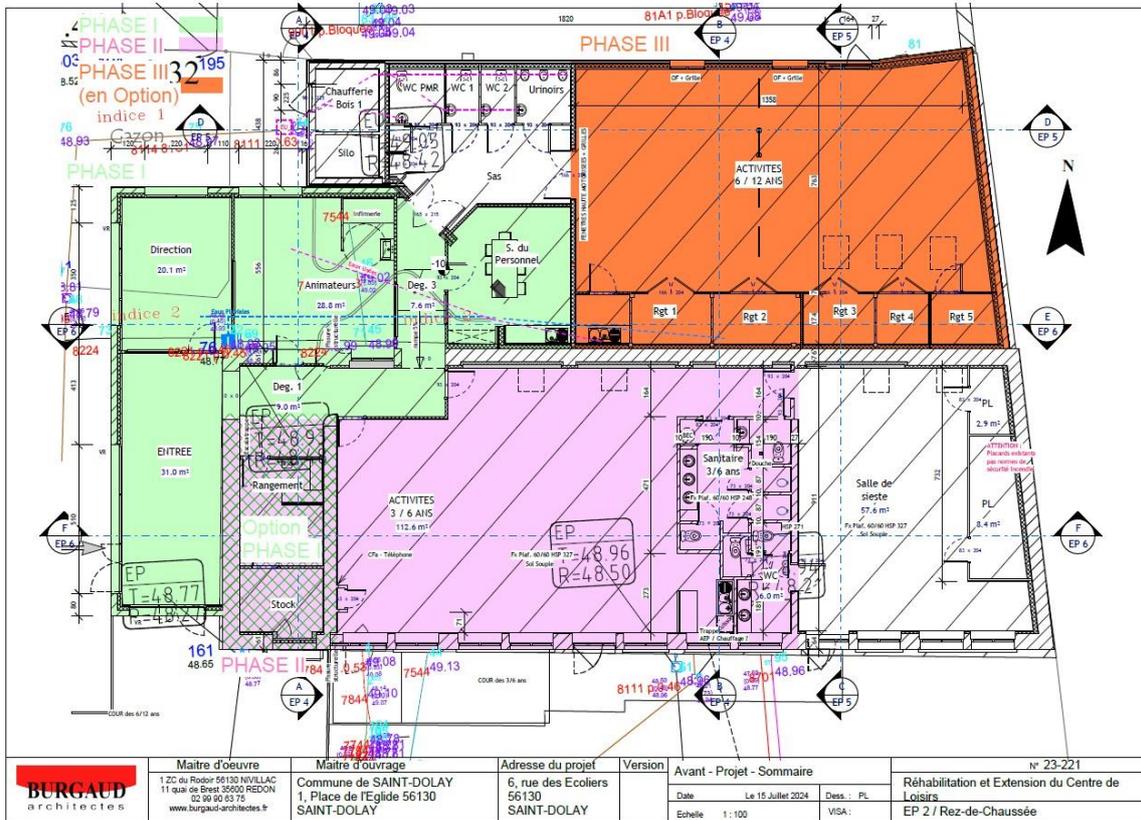
Les deux salles d'activités, destinées aux 3-6 ans et aux 6-12 ans ne communiquent pas entre elle. Le bureau de la directrice et du directeur adjoint se trouve dans la salle d'activité, ce qui rend difficile la réception des familles dans des conditions optimales.

L'accès s'effectue actuellement par la cour de l'ALSH et donne directement dans la salle d'activité ce qui pose des problèmes de surveillance et de confidentialité.

Le projet de rénovation et d'agrandissement du centre de loisirs de Saint-Dolay présenté en commission Bâtiment et en commission Enfance Jeunesse est divisé en trois phases.

La première phase, représentée en vert sur le plan ci-dessous, consiste à agrandir les locaux en ajoutant un hall d'accueil pour les familles, un bureau pour la directrice et un bureau pour les animateurs, ainsi qu'un couloir qui relie la salle d'activités des enfants de 6 à 12 ans à celle des enfants de 3 à 6 ans.

Le Centre de Loisirs disposera d'une seule entrée, ce qui évitera aux personnes extérieures de rentrer directement dans la salle d'activité. Cette mesure renforcera la sécurité du bâtiment et permettra un meilleur contrôle des entrées et sorties.



La deuxième phase, en rose sur le plan, consiste à rénover la salle d'activité des 3/6 ans en supprimant l'ancien bureau qui se trouvait dans la salle d'activité et permettra l'agrandissement du lieu. Les portes extérieures, les menuiseries intérieures, les cloisons, les sols et les peintures seront remplacés. La cuisine sera également transformée.

Pour la troisième phase, en orange sur le plan, les fenêtres seront changées pour être ouvrantes. Actuellement en option, la rénovation de la salle d'activité des 6/12 ans consisterait au changement des menuiseries intérieures, des cloisons, du sol ainsi que des peintures.

Les travaux sont estimés à un total de 612 514.15 € HT honoraires et frais d'études compris. Il est proposé au Conseil Municipal de déposer les dossiers de demandes de subvention selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		%
Phase 1 A Extension	232 851.64 €	Conseil Départemental - PST 2024 - (30% dépenses 1ère tranche 230 000 €)	69 000.00 €	30%
Phase 1 B Rénovation	66 032.96 €			
Travaux fluides	66 000.00 €			
Phase 2 Rénovation	154 559.00 €	PST 2025 – tranche 2 (Solde des dépenses 382 514.15 à 30 %)	114 754.24 €	
Phase 3 Rénovation	15 000.00 €	CAF (60% des dépenses plafonnées à 150 000 €)	150 000.00 €	25%
Honoraire architecte	72 470.55 €	Autofinancement	278 760.27€	45%
Bureau d'Études	5 600.00 €			
TOTAL HT	612 514.15 €	TOTAL HT	612 514.15 €	

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le recrutement d'un contractuel relevant du grade d'adjoint technique 1er échelon appartenant à la filière technique à temps complet du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024, dans l'attente de définir la nouvelle organisation.

❖ **VOIRIE :**

✓ **Service public eau du Morbihan – RPQS 2023**

Monsieur Nicolas GURIEC présente le Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'Eau potable. Ce rapport est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation du Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau du Morbihan.

Le rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable d'Eau du Morbihan présente une vue d'ensemble de la gestion, des performances et des finances du service.

C. INFORMATIONS :

- Mutation d'un agent des services techniques : recrutement à venir d'un directeur des services techniques

- **Prospection archéologique sur les bords de la Vilaine** : des archéologues de l'université de Nantes mèneront une campagne de prospection pédestre sur les bords de la Vilaine du 28 au 31 octobre prochain. L'objectif est principalement de recenser les sites néolithiques (Ve-IIIe millénaire avant J.-C.) situés aux abords du fleuve. (Pour rappel au Néolithique, les populations sont sédentaires, pratiquent l'agriculture, l'élevage, disposent de la poterie, du silex taillé et des haches polies, construisent des menhirs et des dolmens).

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 30 octobre 2024 à 20h00